



Tarbes, le 23 avril 2018

Objet : Restructuration du réseau des finances publiques du département des Hautes-Pyrénées.

Madame la sénatrice,

Viscéralement attaché au service public et aux principes qui guident son action, les organisations syndicales de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), souhaitent s'adresser à vous pour vous faire part de leurs vives inquiétudes à propos des conséquences des choix gouvernementaux sur la présence, la qualité et l'efficacité du service public, notamment du service public fiscal, financier et foncier.

La présence territoriale des services de la DGFIP n'a cessé de se dégrader durant la dernière décennie. Ainsi, le nombre de trésoreries de proximité a considérablement diminué, passant de 4200 en 1998 à 2350 en 2017. Les missions qu'elles exercent, en proximité, au service des populations et de leurs élu(e)s sont pourtant essentielles.

Par ailleurs, d'autres services des finances publiques ont connu de profondes restructurations. Ce mouvement d'ensemble éloigne le service public des citoyens, nourrit les inégalités et les fractures territoriales. C'est d'autant plus marquant, qu'il s'est accompagné tout à la fois d'un transfert de compétences et donc de responsabilités vers les élus locaux, et d'une pression financière importante au travers de la réduction des dotations de l'État aux collectivités locales.

Les pouvoirs publics ne peuvent prétendre que les usages du numérique et la dématérialisation compenseront à eux seuls cette désertification de l'action publique. Si les technologies sont à l'évidence utiles, elles ne sauraient remplacer totalement le service public «humain», sans laisser sur le "bord du chemin" des pans entiers de la population.

Au-delà de l'indispensable réflexion à avoir sur l'aménagement du territoire, la réduction des inégalités territoriales, le soutien aux économies locales et la prise en charge des besoins sociaux, le nombre toujours particulièrement élevé de sollicitations de l'accueil des services de la DGFIP démontrent sans peine qu'il est plus que jamais nécessaire de disposer d'un service public de proximité. Au surplus, les nombreux changements dans la législation fiscale et la structure des finances locales nécessitent une présence territoriale harmonieuse, dans le respect du principe d'égalité d'accès au service public.

Dans un tel contexte, les décisions gouvernementales en matière de taxe d'habitation, de réforme de la Fonction publique et, plus largement, de rigueur budgétaire, n'augurent rien de bon. Immanquablement, les populations des petites et moyennes communes seront malheureusement à l'avenir, les principales victimes des évolutions actuelles et à venir. Elles le sont déjà !

Notre direction générale réfléchit :

- à la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables ; faut-il la maintenir en l'état ou bien la transférer, en tout ou partie vers l'ordonnateur ?
- au développement des SFACT (services facturiers).
- à la fusion des petites directions.
- au maintien d'un seul centre des finances publiques par EPCI
- au maintien de l'offre multi-canal en matière d'accueil, avec une forte tendance pour le tout-dématérialisé.

Au plan local, le directeur départemental des finances publiques nous a annoncé sa volonté de restructurer le réseau des trésoreries du département pour le 1^{er} janvier 2019.

Lors d'une audience le 11 janvier, il nous a indiqué vouloir regrouper les postes comptables de «petite taille», sans pour autant nous dévoiler le détail des services concernés ni le calendrier fixant le déroulement des éventuelles réunions de concertation. Les trésoreries susceptibles d'être concernées par les fusions sont à minima celles de Trie-sur Baïse (avec Castelnau), de Loures-Barousse (avec Saint-Laurent de Neste), de Vielle-Aure (avec Arreau).

Depuis le directeur départemental des finances publiques, sans aucune concertation, a décidé d'engager le transfert de l'accueil fiscal de proximité de la trésorerie d'Argelès Gazost vers le SIP (Service des Impôts des Particuliers) de Lourdes et le transfert au SIP de Lannemezan de l'accueil fiscal de proximité des trésoreries précédemment citées.

Nous considérons pour notre part que lorsqu'il s'agit de porter un regard sur les implantations de services publics de proximité, c'est bel et bien d'un vrai débat contradictoire dont nous avons besoin, d'une réelle transparence et d'un vrai souci de dialogue social.

A notre niveau, nous sommes engagés dans un processus de mobilisation des personnels pour défendre notre service public de proximité (grève les 22 mars et 13 avril, nouvelle grève le 3 Mai et intervention dans les centres des finances publiques du 14 au 17 mai).

Dans ce contexte , l'intervention des municipalités et des élus locaux et nationaux va également s'avérer primordiale pour assurer la sauvegarde de ces services.

C'est pourquoi nous vous invitons à intervenir par courrier auprès du Ministre du budget et des comptes publics ainsi qu'au niveau de madame la Préfète des Hautes Pyrénées en charge avec le conseil départemental des Hautes-Pyrénées du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

En effet, nous sommes bien conscients que c'est par la multiplication des expressions (élus, agents, usagers, représentants du personnel, chambres consulaires) que nous pourrions arrêter ces destructions de notre service public.

A cet égard, c'est bien par la mobilisation des élus locaux (23 délibérations communales) que l'opération de fusion des trésoreries de proximité de Trie sur Baïse et de Castenau Magnoac, programmée pour 2018, a dû être reportée, l'administration s'étant retrouvée dans l'obligation d'ouvrir la discussion avec l'ensemble des élus locaux.

Afin de pouvoir agir rapidement à notre niveau, et dans la mesure où vous décideriez d'intervenir, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer une copie de vos délibérations et courriers.

En vous remerciant et en restant bien évidemment à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions de croire, Madame la sénatrice, en l'assurance de notre considération distinguée.

*Le secrétaire départemental
Solidaires Finances Publiques*

Philippe Villedieu

*Le secrétaire départemental CGT
Finances Publiques*

José Navarro

*La secrétaire départementale FO
DGFIP*

Marie-Françoise Thomas

◇ Coordonnées du cabinet Ministériel de M. Jean Pierre Darmanin :

*Ministre de l'action et des comptes publics
Télédoc 151 139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12*

sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Jérôme Fournel (Directeur de Cabinet)

Mme Charlotte Locquet (conseillère technique : 01.53.18.42.26)

◇ Coordonnées de M. Bruno Parent (directeur général des finances publiques) :

DGFIP Bâtiment Colbert- Télédoc 341 139 rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12

bruno.parent@dgfip.finances.gouv.fr